

SÉANCE DU 24 JANVIER 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 24 janvier à 18h, le Comité Syndical du SMVA, légalement convoqué le 17 janvier, s'est réuni à la salle du CHAI à CENON SUR VIENNE.

Sous la Présidence de Monsieur Franck BONNARD.

Présents :

- BONNARD Franck : Titulaire Communauté d'Agglomération Grand Châtelleraut
- DANTIN Bruno : Titulaire Communauté d'Agglomération Grand Châtelleraut
- LE MEUR Françoise : Titulaire Communauté d'Agglomération Grand Châtelleraut
- FRESNEAU Michel : Titulaire Communauté d'Agglomération Grand Châtelleraut
- GOVAERT Gérard : Titulaire Communauté d'Agglomération Grand Châtelleraut
- SABOURIN Jacques : Titulaire Communauté d'Agglomération Grand Châtelleraut
- WAGNER Sophie : Titulaire Communauté d'Agglomération Grand Châtelleraut
- PICARD Alain : Suppléant Communauté d'Agglomération Grand Châtelleraut
- GOMEZ Kévin : Titulaire Grand Poitiers Communauté urbaine
- TALBOT Gilles : Titulaire Grand Poitiers Communauté urbaine
- BENOIST Gérard : Suppléant Grand Poitiers Communauté urbaine
- BAUVAIS Claudie : Titulaire Communauté de Communes Vienne et Gartempe
- BOIRON William : Titulaire Communauté de Communes Vienne et Gartempe

Absents excusés :

- THIBAUT Jean Claude : Titulaire Communauté d'Agglomération Grand Châtelleraut donne pouvoir à PICARD Alain Suppléant Communauté d'Agglomération Grand Châtelleraut
- CARDINEAU Christophe : Titulaire Communauté d'Agglomération Grand Châtelleraut
- POIRIER Fredy : Titulaire Grand Poitiers Communauté urbaine donne pouvoir à BENOIST Gérard Suppléant Grand Poitiers Communauté urbaine
- COUSIN Serge : Titulaire Grand Poitiers Communauté urbaine
- NOCQUET Chantal : Titulaire Grand Poitiers Communauté urbaine
- MOPIN Isabelle : Titulaire Grand Poitiers Communauté urbaine
- THIBAUT Claude : Suppléante Grand Poitiers Communauté urbaine

Quorum : Cet ensemble de délégué représentant la proportion requise, le quorum étant atteint, le comité est habilité à prendre toutes les décisions.

Délégués titulaires : **11**

Quorum : **> à 9**

Délégués suppléants : **2**

Délégués avec pouvoir : **2**

Délégués présents : **13**

Délégués votants : **15**

Étaient également présents :

- DELBECQ Cédric (Coordinateur Animateur Milieux aquatiques / Bassins versants)
- GLATIGNY Benjamin (Animateur Général CTVA)
- SICOT Céline (Comptable)

Secrétaire de Séance : M. GOMEZ Kévin

AR Prefecture

086-200049740-20230124-2023_01_PV_CR-AU
Reçu le 08/02/2023
Publié le 08/02/2023

ORDRE DU JOUR

- I. Désignation d'un(e) secrétaire de séance.
- II. Approbation du compte-rendu de la précédente séance.

Administration :

- III. Vœux du Président + Présentation du rapport d'activité 2022
- IV. Présentation du bilan 2022 de la communication et projets 2023
- V. Adhésion de 2 nouveaux EPCI : CCHP & CCPL avec modification des statuts du syndicat
- VI. Adhésion RGPD

Finance :

- VII. Débat d'Orientation Budgétaire 2023

Ressources Humaines :

- I. Nomination des agents de la régie au grade d'adjoint technique à compter du 1^{er} avril 2023.

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

M. GOMEZ Kévin est désigné secrétaire de séance.

Arrivée de Mme Sophie WAGNER à 18h07

APPROBATION DU COMPTE RENDU PRECEDENT

Le Président propose d'approuver le compte rendu du 13/12/2022 envoyé le 16/12/2022.
Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

VŒUX DU PRESIDENT + PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2022

Le Président annonce ses vœux pour l'année 2023 et présente le rapport d'activité 2022 du Syndicat, avec Cédric DELBECQ.

Le nouveau format proposé à l'assemblée, tient compte des sollicitations des financeurs et partenaires, catégorisé sous forme de fiches projets en reprenant l'ensemble des actions.
Ce rapport d'activité sera transféré auprès des EPCI adhérents.

Arrivée de Mme Claudie BAUVAIS à 18h16

Il est demandé pourquoi le taux de subvention est-il si bas pour l'arrachage de la Jussie ? Le Président répond que seule la Région finance l'arrachage des foyers émergents de Jussie. Pour le reste il s'agit d'une action relevant de l'entretien régulier d'un cours d'eau qui est normalement de la responsabilité du propriétaire (non-domaniale). Cependant le SMVA réalise ces actions dans le cadre de l'intérêt général.

Il est ajouté qu'il est préférable que l'arrachage de la Jussie soit centralisé par le SMVA car à l'inverse le risque est de voir les riverains arracher cette plante individuellement et disséminer les boutures de Jussie.

Des remerciements sont adressés à l'ensemble de l'équipe du SMVA pour le travail accompli en 2022.

PRESENTATION DU BILAN 2022 DE LA COMMUNICATION ET PROJET 2023

Benjamin GLATIGNY, présente les actions de communication faites pour l'année 2022 et les projets à venir en 2023.

AR Prefecture

086-200049740-20230124-2023_01_PV_CR-AU
Reçu le 08/02/2023
Publié le 08/02/2023

Plusieurs échanges sur la problématique des cyanobactéries et sur la procédure à suivre par les notaires lors des ventes.

ADHESION DE 2 NOUVEAUX EPCI : CCHP & CCPL AVEC MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT

2023-002 : Adhésion de deux nouveaux EPCI

Vu la délibération de la Communauté de Communes du Haut Poitou n° 2022-06-23-100, notifiant l'adhésion au Syndicat Mixte Vienne et Affluents, en transfèrent les compétences correspondant aux items 2° et 8° de l'article L.211-7-I

- Vu la délibération de la Communauté de Communes du Pays Loudunais n° 2022-09-176, notifiant l'adhésion au Syndicat Mixte Vienne et Affluents, en transfèrent les compétences correspondant aux items 2° et 8° de l'article L.211-7-I. Désignant le délégué titulaire Joël COMBREAU et la déléguée suppléante Mme Valérie BENN-POTT.

Monsieur le Président, présente ces deux délibérations puis annonce qu'au prochain comité syndical du 28/03/2023, l'adhésion sera validée par un arrêté préfectoral modifiant les statuts du syndicat, ci-joints en annexe. Il sera ainsi voté la nomination des nouveaux délégués des EPCI avec la recomposition des commissions et du bureau.

Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical à l'unanimité :

APPROUVENT L'adhésion des deux nouveaux EPCI au sein du syndicat

AUTORISENT Le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

M. FRESNEAU demande des précisions sur les statuts :

1- le nombre de communes de Grand Poitiers lui semble incorrect. Le Président répond qu'effectivement une erreur a été identifiée dans les précédents statuts (2021), certaines communes de Grand Poitiers avaient disparu de la liste, d'où une réactualisation nécessaire.

2- Il est demandé si une nouvelle répartition des délégués sera effective lorsque la population au bassin versant sera prise en compte dans les clés de répartition. Le président confirme qu'une nouvelle répartition sera proposée lors du prochain comité syndical.

Après validation du comité syndical les statuts seront alors modifiés avec les nouvelles répartitions. L'adhésion des 2 EPCI au SMVA est validée à l'unanimité.

ADHESION RGPD :

2023-003 : Désignation d'un délégué à la RGPD

M. le Président rappelle que le règlement impose pour toute autorité publique effectuant des traitements de données, la désignation d'un délégué à la protection des données (art. 37 du règlement et art. 8 du projet de loi) et que le règlement prévoit la possibilité de désigner un seul délégué à la protection des données pour plusieurs organismes.

Le Président propose au comité syndical :

- de désigner l'Agence des Territoires de la Vienne en tant que personne morale, Délégué à la Protection des Données

- de charger l'Agence des Territoires de la Vienne de notifier la présente délibération à Madame la Présidente de la CNIL à travers la déclaration en ligne.

Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical à l'unanimité :

AR Prefecture

086-200049740-20230124-2023_01_PV_CR-AU
Reçu le 08/02/2023
Publié le 08/02/2023

APPROUVENT La désignation auprès de l'Agence des Territoires de la Vienne, déléguée à la RGPD

CHARGENT Le Président pour effectuer toutes les opérations nécessaires à cette désignation.

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2023

[2023-004 : Rapport d'Orientation Budgétaire 2023.](#)

Monsieur le Président expose qu'en application des dispositions de l'article L.2312-1 du CGCT, « les communes de plus de 3 500 habitants sont tenues de présenter au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires (ROB) ».

Ce ROB, se substituant au DOB (Débat d'Orientations Budgétaires), contient, en particulier, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que la structure et la gestion de la dette. Sa présentation doit donner lieu à un débat au sein du comité syndical et doit faire l'objet d'une délibération spécifique.

Ainsi par son vote, le comité syndical prend non seulement acte de la tenue du débat mais également de l'existence du rapport sur la base duquel se tient le DOB. En outre, la délibération précise que son objet est le vote du DOB sur la base d'un rapport et fait apparaître la répartition des voix sur le vote.

Le Président présente le rapport relatif au Débat d'Orientation Budgétaire 2023 et rappelle que ce dernier a été adressé aux délégués en même temps que la convocation à la présente séance du comité syndical.

Ci-joint en annexe le rapport d'activité budgétaire 2023.

Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical à l'unanimité :

DECIDENT : de prendre acte qu'un débat a eu lieu

ADOPTENT : Le Débat d'Orientation Budgétaire 2023 sur la base du rapport ci annexé.

NOMINATION DES AGENTS DE LA REGIE AU GRADE D'ADJOINT TECHNIQUE A COMPTER DU 1ER AVRIL 2023

[2023-005 : Création et nomination des agents au grade d'adjoint technique à compter du 1^{er} avril 2023.](#)

Le président annonce que les contrats arrivant à échéance pour les deux adjoints techniques en régie Vanessa MAITRE et Anthony BEAUPEU, il a été évoqué la nomination de ces deux agents au sein de la commission RH du 12/01/2023.

Le Président propose donc, la création de 2 postes permanents au grade d'adjoint technique à temps complet (35h) à compter du 1^{er} avril 2023 pour exercer les fonctions d'Agent technique des rivières.

Y seront nommés les agents en poste depuis un an.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Le tableau des effectifs sera actualisé

Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical à l'unanimité :

APPROUVENT : La création de poste permanent au grade d'adjoint technique à compter du 1^{er} avril 2023

INSCRIT : Les crédits nécessaires au budget du Syndicat.

CHARGENT : Le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

AR Prefecture

086-200049740-20230124-2023_01_PV_CR-AU
Reçu le 08/02/2023
Publié le 08/02/2023

Questions diverses :

La CAGC indique à l'assemblée qu'il y a eu une pollution hydrocarbures sur l'Ozon à Châtelleraut et demande si la dépollution du sol (chemin rural, berge) peut être réalisée par le SMVA au titre de sa compétence GEMA et faire marcher son assurance ?

Il est répondu que le SMVA va se renseigner auprès de son assistance juridique et fera un retour à la CAGC dans les meilleurs délais.

Il est ajouté qu'il est difficilement envisageable que le SMVA prenne en charge une dépollution pour un terrain qu'il ne lui appartient pas et dont la pollution n'est pas à l'origine du SMVA.

Il est précisé qu'il serait bien de commencer par une procédure réglementaire avec une plainte contre X déposée par la commune afin que l'OFB débute une enquête.

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS VOTÉES LE 24-01-2023 :

[2023-001 : Autorisation d'engager les dépenses et de recouvrer les recettes pour 2023 – Modif de la délibération n° 040-2022](#)

[2023-002 : Adhésion de deux nouveaux EPCI](#)

[2023-003 : Désignation d'un délégué à la RGPD](#)

[2023-004 : Rapport d'Orientation Budgétaire 2023.](#)

[2023-005 : Création de deux postes et nomination des agents au grade d'adjoint technique à compter du 1^{er} avril 2023.](#)

La séance est levée à 20h02

Le secrétaire de séance
GOMEZ Kevin

Le Président
BONNARD Franck



AR Prefecture

086-200049740-20230124-2023_01_PV_CR-AU
Reçu le 08/02/2023
Publié le 08/02/2023

AR Prefecture

086-200049740-20230124-2023_01_PV_CR-AU
Reçu le 08/02/2023
Publié le 08/02/2023